Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél.: 03 21 82 77 33

Fax.: 03 21 36 53 13

Département Pas-de-Calais

Arrondissement Saint-Omer

Canton de Marck

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

MERCREDI 8 JUIN (1) à 18 h 00,

SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec intervention du Bureau d'Etudes Urbicom
- Compte-rendu de la réunion précédente
- Convention de prise en charge des dépenses relatives à l'Incendie Syndicat des Eaux de Bayenghem-Les-Eperlecques, Nort-Leulinghem et Muncq-Nieurlet
- Décision modificative pour achat faucheuse
- Décision modificative pour paiement logiciel Mairie
- Renouvellement contrat vacataire
- Centre de Loisirs sans hébergement 2016 Conventions
- Questions diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 2 Juin 2016.

Le Maire,

Jean Boidin.

(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).
(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)